Vingt-neuvième Année. — N° 306 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. SAMEDI 1er NOVEMBRE 1884.

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

PRIX DES INSERTIONS
Annonces : la ligne, 20 c. — Réclames : 30 c. — Faits divers, 50 c.
ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis.
Paris, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publicité

ROUBAIX, 31 OCTOBRE 1884.

LE RAPPORT DE M. SARRIEN

Le rapport de M. Sarrien sur le budget du ministère des finances abonde en curieuses révélations. L'honorable député de Saône-et-Loire ne saurait être suspect d'hostilité envers la République ; bien au contraire, son dévouement est à l'abri de tout soupçon et il figure au premier rang parmi ce petit groupe d'hommes de confiance dont le gouvernement et la majorité parlementaire emploient volontiers les services quand il y a quelque tâche délicate à remplir. Malgré son vif désir d'atténuer les fautes commises par ses amis, M. Sarrien ne peut se faire d'illusions sur les abus qui pullulent dans l'administration financière de la France, et il laisse assez fréquemment échapper des aveux précieux à recueillir.

On sait que la chasse aux fonctions publiques est la passion dominante des opportunistes. A chaque chapitre du budget du ministère des finances, il nous serait facile de retrouver les traces de cette dispendieuse manie. En signalant l'augmentation des crédits affectés à la Dette viagère, M. Sarrien s'étonne des nombreux arrêtés ministériels qui, pendant les dernières années, ont été rendus pour avancer l'heure de la retraite des fonctionnaires de la plupart des services publics. Autrefois, on reprochait aux administrations de l'Etat de maintenir trop longtemps à leur poste de vieux serviteurs qui n'avaient plus toute l'activité requise pour remplir convenablement leur emploi. Aujourd'hui, nous sommes loin de cet excès de condescendance envers des hommes qui ont honorablement servi leur pays. Les ministres abaissent par simple arrêté la limite d'âge et ils s'empressent de mettre à la retraite tout fonctionnaire qui a dépassé, ne fut-ce que d'un jour, la limite fixée par les nouveaux règlements. M. Sarrien fait remarquer qu'il s'agit pour les ministres « d'une fa- » culté dont ils ne doivent user que dans » l'intérêt des services qui leur sont confiés » et non d'une obligation absolue à laquelle » ils ne peuvent se soustraire. D'autre part, » ajoute-t-il, l'abaissement de cette limite » d'âge, entraînant de lourdes charges pour » le Trésor, ne devrait être prononcé que » par une loi. »

L'intérêt du service substitué aux convenances particulières du ministre ! La loi mise à la place des arrêtés si faciles à rendre, sans contrôle et sans publicité ! Quelles illusions de la part d'un homme qui n'est pas un nouveau venu dans la vie politique ! M. Sarrien ignore-t-il que si les ministres ont abaissé la limite d'âge et multiplié les mises à la retraite au-delà de toute raison et de toute mesure, c'est qu'ils étaient obligés de créer à tout prix des places pour procurer des emplois aux agents électoraux de la majorité.

Il ne suffisait pas d'évincer des fonctionnaires capables de rendre de longs et d'utiles services, il fallait en outre augmenter les cadres du personnel. Les administrations centrales tendent de plus en plus à ressembler à ces armées du Mexique ou de Saint-Domingue, qui comptent plus d'officiers que de soldats. Encore quelques années et il y aura plus de directeurs que de chefs de bureau et plus de chefs de bureau que d'expéditionnaires. En trois années les cadres de l'administration centrale des finances ont été augmentés de 71 agents. M. Sarrien donne une curieuse statistique du personnel de la bibliothèque qui se compose d'un chef, de deux sous-chefs et d'un certain nombre de commis ; bientôt cette bibliothèque, si bien gardée, comptera plus d'employés que de volumes.

Cette manie de créer des emplois pouvait, à la rigueur, s'expliquer à l'époque où le gouvernement croyait que les ressources de la France étaient inépuisables et faisait sonner les fameuses et décevantes plus-values d'un million par jour. Une cruelle expérience a fait justice de ces illusions, et cependant en pleine détresse financière les ministres n'ont pas cessé d'augmenter le nombre des fonctionnaires qui émargent au budget de l'Etat. Deux décrets du 25 juillet et du 25 novembre 1882, ont enlevé aux secrétaires des Facultés le droit de recouvrer les produits universitaires et ont trouvé dans ce remaniement une occasion toute naturelle d'instituer des agents spéciaux. Ce parti-pris de prodigalité s'est étendu à l'Algérie, où un autre décret du 18 mai 1884 a créé un emploi de comptable des deniers universitaires.

Croit-on qu'après avoir constaté ces abus, la commission songe à supprimer des emplois inutiles ?

Elle ne s'est pas arrêtée un moment à cette pensée, elle a plutôt le projet de réduire l'ancienne rente quatre et demi ; la majorité ressemble à ces grands seigneurs obérés qui, au lieu de chasser leurs parasites, préféraient prendre de l'argent dans la poche de leurs créanciers.

Les journaux anglais continuent à parler des tentatives de médiation. Hier, c'était le *Daily Telegraph* qui signalait les bons offices « offerts par l'Angleterre ». A son tour, le *Times* fait une allusion discrète aux mêmes négociations ; enfin, la *Pall Mall Gazette*, dans un article qu'on retrouvera plus loin, prétend que, dans les sphères bien informées, « on attache la plus grande importance aux communications échangées en ce moment entre l'Angleterre et la France ». Est-ce l'Angleterre qui propose ses services, ou bien est-ce M. Jules Ferry qui s'en va de Berlin à Londres demander le moyen d'échapper aux embarras et aux périls d'une situation qui pèse à cette heure si lourdement sur lui ?

***

Il y a parmi les sectaires une vive émulation : tous cherchent avec ardeur à porter à la religion les plus rudes coups. M. Jules Roche proposait, il y a quelques jours, un nouvel impôt sur les congrégations ; aujourd'hui, M. Paul Bert, qui depuis quelque temps n'avait pas fait parler de lui, suppute ce que pourraient valoir les palais épiscopaux et les séminaires, et il propose de les vendre. D'après M. Paul Bert, les palais épiscopaux auraient une valeur de vingt millions, les grands séminaires de trente-cinq millions, les petits séminaires d'un million ; enfin, certains bâtiments loués aux congrégations vaudraient deux millions. C'est un total de cinquante-huit millions que les journaux radicaux font miroiter aux yeux du public. Inutile d'ajouter que la vente de ces divers immeubles ne représenterait peut-être pas le quart de ces évaluations de haute fantaisie.

***

Le *Journal officiel* a publié, hier matin, le rapport de M. Tirard, ministre des finances, concernant la situation des engagements du Trésor au 1er janvier 1884. Ce rapport se termine par la phrase suivante, franche, mais peu consolante : « Je ne puis me dis- » penser de répéter ici, comme je le disais » dans l'exposé des motifs du budget de » 1883, qu'on ne saurait apporter trop de » prudence et de circonspection dans l'étude » des propositions qui auraient pour effet » d'accroître encore les charges actuelles du » Trésor. »

LES SECRETS DE M. JULES FERRY

Il n'est question depuis quelques jours que de la prétention de M. Jules Ferry de refuser à la Chambre la communication de certaines pièces relatives à l'expédition du Tonkin. Il veut bien les communiquer à la commission, mais sous la promesse du secret. Il y a même eu à ce sujet, dans la commission, des incidents assez vifs, et la minorité a été jusqu'à menacer de se retirer au cas où M. le président du conseil ne lui donnerait pas certaines satisfactions sur ce point.

Il est curieux de rappeler à ce propos que M. Jules Ferry ne fut pas l'un des ardents à réclamer du gouvernement impérial, au moment de la déclaration de guerre de 1870, que toutes les pièces lues à la commission fussent communiquées à la Chambre. Son intervention dans le débat est constatée au *Journal officiel*, en même temps que celle de MM. Thiers, Gambetta et Grévy. Et voilà qu'aujourd'hui il se retranche, tout comme M. Emile Ollivier et M. de Gramont, derrière la nécessité du secret d'Etat ! Il refuse à la Chambre de 1884 ce qu'il exigeait pour celle de 1870. Ce n'est pas sans doute la première palinodie dont M. Jules Ferry se soit rendu coupable, ce ne sera pas non plus la dernière, mais c'est à coup sûr une des plus audacieuses. On sait combien la prétention du cabinet Ollivier coûta cher à la France ; nous faisons des vœux pour que celle de M. Jules Ferry ait des conséquences moins funestes.

LA GUERRE AVEC LA CHINE

Une dépêche du général Brière de l'Isle

Le général Brière télégraphie d'Hanoï, 29 octobre :

La garnison de Tuyenquan a repoussé, du 14 au 29, plusieurs attaques. Elle n'a éprouvé aucune perte ; l'ennemi, découragé, s'est éloigné. Les réguliers chinois et les Pavillons noirs, dans le haut fleuve, comptent seulement 4,000 hommes environ.

On ne remarque aucune force apparente devant Képéhu. Les colonnes parcourent le pays près Yenthé.

Des mesures sont prises pour la répression de la piraterie.

Le général Négrier et tous les autres blessés vont bien.

Le *Temps* reçoit de son correspondant particulier la dépêche suivante :

« Hanoï, 28 octobre.

» La garnison de Tuyen-Quang, qui a repoussé il y a quelque temps une attaque des Chinois, a eu à subir quatre jours de suite de nouvelles attaques entre le 14 et le 20 octobre. Ces quatre attaques ont été, comme la première, vigoureusement repoussées.

» Des bandes de pirates se sont montrées sur le canal des Rapides. Des colonnes ont été immédiatement envoyées à leur poursuite. »

Le blocus de Formose

Chambre des Communes. — Lord Fitzmaurice répondant aux interpellations, dit que l'amiral Courbet possède à Formose des forces considérables. Il n'y a aucune raison pour douter que le blocus ne soit effectif.

Les renforts

Le gouvernement, qui ne sait pas encore s'il doit ou ne doit pas envoyer de renforts, prépare cependant l'organisation d'effectifs destinés à renforcer les troupes placées sous les ordres du général Brière de l'Isle, pour le cas où le Parlement en voterait l'envoi.

Au ministère de la guerre, plusieurs projets sont à l'étude : l'un, qui consiste à employer un certain nombre de bataillons de chasseurs ; l'autre à utiliser les zouaves, auxquels on n'a encore point fait appel. On ne s'est encore arrêté à aucun projet. Ce qui semble cependant fixé, c'est l'envoi de deux escadrons de chasseurs, un du 1er régiment en garnison à Blidah et un du 2e en garnison à Tlemcen.

Au ministère de la marine, on s'occupe des bâtiments qui devront être affrétés par l'Etat aussitôt après le vote des crédits pour le transport des troupes, de manière à embarquer le premier convoi pour Haï-Phong douze jours environ après le vote et le second dans les dix jours qui suivront.

Enfin, au point de vue spécial des renforts pour l'escadre de Chine et la flottille du Tonkin on parle notamment des croiseurs le *Magon* et le *Roland*, à Cherbourg, des canonnières le *Crocodile*, à Lorient, l'*Etendard*, attendu à Toulon, et peut-être le *Sagittaire*, attendu à Rochefort. La canonnière neuve le *Lion* va pousser activement ses travaux d'achèvement à Cherbourg ; les chaloupes canonnières la *Biche* et le *Chamois*, qui viennent d'être construites à Lyon, seront transportées, ces jours-ci, à Toulon, pour de là être envoyées au Tonkin. Enfin, les canonnières de haute mer le *Météore*, le *Scorpion* et l'*Etoile* paraissent devoir être mises à flot très prochainement.

On lit dans les *Tablettes des Deux-Charentes* :

On nous écrit de Paris qu'un officier d'ordonnance du ministre de la marine vient de partir pour Toulon avec une mission confidentielle.

On dit aussi que la réparation pressante des transports actuellement en réserve ou désarmés à Toulon exigeant la présence d'un plus grand nombre d'ouvriers dans ce port, le ministre serait disposé à diriger sur Toulon un certain nombre d'ouvriers des autres ports.

La médiation en Angleterre

On lit dans le *Télégraphe* :

Il faudrait, paraît-il, considérer comme exacte l'information relative à une médiation de l'Angleterre entre la France et la Chine. Nous avions déjà parlé, il y a quelque temps, de cette éventualité, et si nous n'y avions pas apporté un grand crédit, c'est qu'alors, en effet, le gouvernement français n'avait pas cru devoir répondre à l'invitation du cabinet de Londres.

Aujourd'hui, et par des raisons que le président devra expliquer devant les Chambres, il accepte l'intervention d'une puissance.

On est d'autant plus étonné, dans les cercles bien informés, de cette intervention, qu'elle paraît inopportune et que M. Ferry pouvait fort bien se passer d'un tiers qu'on sait des plus encombrants. Il paraît, toutefois, que cette décision n'a été prise qu'à la suite du refus formel du général Campenon d'envoyer plus de deux régiments au Tonkin.

Persécutions de chrétiens en Chine

Le journal *La Propagande* apprend que, dans dans la province de Canton, de nombreuses chapelles ont été détruites ou saccagées ; 200 maisons appartenant aux chrétiens ont été brûlées ; les femmes ont été outragées, les hommes torturés ou exilés pour avoir refusé de sacrifier aux idoles. Deux évêques, trente missionnaires, sept cents chrétiens, venant de Canton, se sont réfugiés à Hong Kong. Le vice-roi de Canton est très hostile aux chrétiens.

REVUE DE LA PRESSE

Les députés de la majorité

M. Pessard récapitule, dans le *National*, les fautes commises par M. Jules Ferry et avertit les députés ministériels qu'ils assument une redoutable responsabilité en ne serrant pas de près le président du conseil :

Pour des gens si ardents à la réélection, nos représentants ne sont guère avisés, et nous ne comprenons pas qu'ils s'obstinent à se présenter devant le suffrage universel en lui disant :

« En quatre ans, nous avons fait beaucoup » de besogne. Nous avons si bien géré vos » finances, que le déficit est partout, et qu'en » 1885, comme l'a dit avec tant d'éloquence » M. Jules Ferry, nous serons obligés de voter » de nouveaux impôts.

» Mais ce n'est pas tout ; ayant reconnu que, » pour aider à notre réélection, M. Jules » Ferry avait été trompé, ou s'était trompé, » sur les affaires de Chine et du Tonkin, nous » n'en avons pas moins continué à soutenir M. » le président du conseil et à lui permettre de » persévérer dans une voie que nous considé- » rions comme funeste. Grâce à nos efforts » communs, l'expédition d'Indo-Chine est de- » venue une affaire énorme, dangereuse et rui- » neuse. Nous nous sommes habilement placés » entre un désastre et une humiliation. Nous » le savions, comme nous savions que le pré- » tendu équilibre du budget était une farce, un » trompe-l'œil fait pour vous donner le change.

» Après ces aveux, nous espérons que vous » voudrez bien, ô suffrage universel ! nous » continuer votre confiance. L'Union ! il n'y a » a que ça, comme dit M. Spuller, et tous ceux » qui ne seront pas de notre avis, seront in- » dignes du nom de républicain. » — Hector Pessard.

L'union électorale

M. Philippe de Grandlieu publie, dans le *Figaro*, un intéressant article dont voici les principaux passages :

Nous allons à des élections exceptionnelles, décisives peut-être, dont l'échéance reste soigneusement cachée par ceux qui ont intérêt à nous tromper, mais dont on peut être sûr que la date anticipée et brusquement révélée sera une surprise. Comme ces rideaux de fond qui se lèvent tout à coup au théâtre pour laisser apparaître une vision inattendue ou une apothéose, un décret nous apprendra soudainement, quelque matin, que la période électorale est ouverte et qu'à trois ou quatre semaines de là le suffrage universel devra prononcer sur nos destinées.

Les uns parlent de février, les autres d'avril, mais tous s'accordent à croire que le scrutin sera notablement avancé, et que le gouvernement s'arrangera pour le faire éclater à l'improviste au milieu des partis, comme une vraie cartouche de dynamite.

Il faut donc s'y préparer sans retard, en se groupant et en se concertant comme se groupent et se concertent des actionnaires malheureux et dupés pour mettre fin à l'entreprise qui les ruine et sauver les débris de leur fortune.

C'est d'autant plus important que l'opération aura, cette fois, un caractère plus décisif, puisque le Sénat et la Chambre, renouvelés à peu d'intervalle, auront à élire, quelques mois plus tard, le successeur de M. Grévy. Tout le personnel du régime, tout l'outillage gouvernemental se trouveront donc en cause, et il n'est pas excessif de dire que le fond même de nos institutions et l'avenir du pays dépendront, pour un certain laps de temps, des résultats électoraux de 1885.

Si nous perdions cette partie suprême, nos aspirations et nos chances seraient rejetées bien loin, sinon tout à fait compromises, et nul ne saurait plus prévoir l'accident heureux qui pourrait ultérieurement leur offrir une revanche efficace.

Devant la gravité d'une situation pareille, l'union électorale s'impose, — je veux dire l'énergique et loyal accord des éléments conservateurs de toute origine et de toute nuance dont la République a pris soin de se faire des adversaires, et que le salut commun doit confondre dans une pensée supérieure de patriotisme.

L'écrivain déclare, que cette alliance est facile ; il établit ainsi les différentes catégories d'électeurs hostiles à la République :

On peut partager en trois grandes catégories les adversaires que la République a désormais devant elle :

1° Les anciens légitimistes et les anciens orléanistes, ne formant plus qu'une seule armée compacte et disciplinée, sous un même chef et autour du même drapeau ;

2° Les impérialistes de nuances diverses ;

3° Les mécontents de toute provenance et de toute couleur.

Pourquoi ces trois groupes, qui représentent de façon différente des éléments essentiels et considérables dans le pays ne s'entendraient-ils pas, avant les élections prochaines, pour sauver ensemble ce que le Pape actuel a si bien appelé le patrimoine commun des gouvernements et des peuples ?

On ne voit plus ce qui pourrait empêcher ce désirable accord, ni maintenir des séparations que les événements ont effacées.

Au récent banquet du Vaudreuil, M. Raoul Duval disait : « Des dissentiments étaient naguère possibles entre conservateurs, lorsqu'il s'agissait, non de faire son devoir, mais de le discerner. » — Aujourd'hui, la situation n'est-elle pas profondément modifiée, et le devoir n'est-il pas tout tracé ?

Suit l'énumération des fautes commises jusqu'à ce jour et qui doivent avoir pour conséquence de grouper sous le même drapeau tous les conservateurs :

Ils semblent bien, du reste, l'avoir compris, et il convient de rendre hommage à l'attitude et au langage de leurs principales individualités dans ces derniers temps.

Je viens de parler du banquet du Vaudreuil, où des conseillers généraux et municipaux, des agriculteurs, des industriels des trois départements de l'Eure, de la Seine-inférieure et de l'Orne s'étaient assemblés pour fêter le vaillant défenseur de la politique conservatrice.

Le duc de Broglie était assis à ce banquet, en sanctionnant ainsi par sa présence la pensée d'union qui dominait l'assistance. — A la fin, M. Raoul Duval, lui présentant ceux que l'illustre homme d'Etat ne connaissait pas encore : « Ce sont vos électeurs d'hier, monsieur de Broglie, lui a-t-il dit, et ce seront ceux qui voteront aussi demain pour vous. »

A la même date, la presque totalité des bonapartistes de la Loire-Inférieure votait franchement pour M. Cazenove de Pradine, un des fidèles de M. le comte de Chambord fidèlement rallié à M. le comte de Paris ; et le fils de M. Gaudin, le député impérialiste défunt, refusait avec loyauté de se prêter à une coupable division des conservateurs en se laissant porter contre le candidat royaliste.

Faut-il rappeler le langage caractéristique de M. Paul de Cassagnac, subordonnant avec une haute raison des préférences particulières au salut commun ; et le livre tout récent de M. Fernand Giraudeau où l'auteur peu suspect de l'*Empire* ne se montre pas, au fond, très éloigné de venir à la monarchie ?

Enfin, n'est-ce pas sous l'influence des mêmes idées que les droites de la Chambre, fondues en une seule réunion, nous montrent M. de Mun et Mgr Freppel délibérant avec M. Jolibois, sous la présidence de l'honorable baron de Mackau ? Ensemble, ils ont défendu la liberté des pères de famille, le droit des consciences, toutes les garanties foulées par le radicalisme au pouvoir ; ensemble ils viennent d'élaborer et de signer un contre-budget qui ramène l'équilibre par la suppression des gaspillages. Pourquoi ne continueraient-ils pas l'accord en allant ensemble aux prochaines élections, la main dans la main ?

C'est le vœu qui leur est exprimé de toutes parts, c'est le courant d'opinion qui s'accentue dans nos provinces et qui se manifestait il y a peu de jours, au Cirque de Tours, dans une grande réunion où un ancien dignitaire de l'Empire ne craignait pas de dire à ses amis : « Tendez aux royalistes une main franche et ouverte ! Serrez les rangs conservateurs ! Comment pourriez-vous devenir toute la France si vous ne commenciez par être tout le parti que vous pouvez, que vous devez être ? Comment donneriez-vous la paix sociale si vous n'aviez su d'avance la mettre entre vous tous ? »

L'article se termine ainsi :

Eh bien ! c'est de tous ces éléments qu'il a se composer la vaste union électorale dont nous esquissons le programme et où devront entrer tous ceux qui, sans rêver exactement le même paradis, ont une égale horreur du même enfer.

Qu'ils se rapprochent dès aujourd'hui et qu'ils s'entendent patriotiquement en vue de la bataille prochaine. Il n'y a plus de temps à perdre, et le salut commun dépendra de leur énergie et de leur accord.

Savez-vous à quelles conditions ils pourront réparer tout le mal consommé par la République ? Ecoutez une voix républicaine le dire avec franchise :

« Si la France veut s'organiser, travailler » selon ses aptitudes, s'enrichir selon ses » moyens, retrouver sa moralité politique, rede- » venir tout entière sobre comme les meilleurs » de ses paysans, artiste comme ses meilleurs » ouvriers, saine, économe comme ses premiers » bourgeois, chevaleresque comme sa vraie » noblesse, juste comme ses vieux magistrats, » honnête, impersonnelle comme les anciens » députés des Etats, elle le peut, car toutes ces » qualités, elle les possède : elles sont dans ses » mœurs, dans son sang, dans son esprit, dans » ses ambitions ; mais alors il faut qu'elle re- » tourne résolûment à la recherche de son » génie français, aux traditions démocratiques » de la vieille royauté. »

C'est une femme, c'est une républicaine qui a écrit cette page éloquente, où l'auteur de la *Patrie hongroise*, Mme Adam, nous indique avec courage le moyen de refaire, quand nous le voudrons, la patrie française. — Ph. de Grandlieu.

NOUVELLES DU JOUR

Paris, 30 octobre.

Commission du Tonkin

La commission relative aux affaires du Tonkin a tenu aujourd'hui une séance qui n'a pas duré moins de cinq heures et au cours de laquelle ont été successivement entendus : MM. le général Millot, ancien commandant en chef du corps expéditionnaire du Tonkin ; le colonel Guerrier, ancien chef d'état-major du corps expéditionnaire et le commandant Fournier, signataire de la convention de Tien-Tsin. M. Jules Ferry, président du conseil, qui assistait à la réunion, a d'abord communiqué à la commission la correspondance échangée depuis le 1er janvier 1884, entre le gouvernement et les commandants des nos forces militaires et navales au Tonkin et en Chine. Il a déclaré que le gouvernement s'était abstenu de désigner les documents dont le caractère confidentiel devrait être respecté et ceux dont ce caractère ne serait pas maintenu, laissant aux membres de la commission le soin de faire une sélection.

Après avoir entendu cette déclaration de M. Jules Ferry, la commission a invité le général Millot à expliquer l'origine et les suites de l'incident de Bac-Lé. Les renseignements techniques que l'ancien commandant en chef du corps expéditionnaire a donnés à ce sujet aux membres de la commission, n'ajoutent rien à ceux que contenait le rapport du lieutenant-colonel Dugenne et dont le texte a été publié. Le général Millot, après avoir rendu un éclatant hommage à la bravoure et aux qualités militaires du lieutenant-colonel Dugenne, a seulement exprimé l'avis que la sanglante affaire de Bac-Lé eût pu être, sinon évitée, du moins atténuée, si nos troupes avaient montré moins d'impatience. Le général Millot ne doute pas d'ailleurs qu'il y ait eu guet-apens. Le général Millot a renseigné, en outre, la commission sur la distribution de nos forces dans le delta du fleuve Rouge, sur le climat de cette région et sur la production du sol.

Le colonel Guerrier a seulement complété quelques renseignements donnés par le général Millot. Le commandant Fournier a fait l'historique des négociations qui avaient été engagées à Tien-Tsin pour la conclusion d'un traité provisoire. Après avoir rappelé que ses relations personnelles avec Li-Hung-Chang lui avaient valu l'honneur de représenter la France au cours de ces négociations, le commandant Fournier s'est longuement expliqué sur la question des ratures et a maintenu que ces ratures avaient été approuvées par Li-Hung-Chang. Il aurait seulement ajouté que le traité Tien-Tsin proprement dit, dont un double a été apporté par lui à Paris, tandis que l'autre était envoyé à Pékin, devait être suivi de conventions supplémentaires réglant les détails de l'évacuation consentie.

Le gouvernement ayant donné l'ordre au commandant Fournier de revenir en France aussitôt, le négociateur français n'a pas pu poursuivre sa tâche et c'est ainsi que se sont produits les malentendus qui ont abouti à l'affaire de Bac-Lé. D'après le commandant Fournier, cette affaire ne constituerait pas une rupture du traité.

La commission s'est ajournée à demain pour dépouiller les documents dont elle a été saisie. On ne prévoit pas qu'elle puisse engager le débat sur le projet du gouvernement avant mardi prochain. Les membres de la commission étaient unanimes à déclarer dans les couloirs que les explications du commandant Fournier outre qu'elles avaient été fort intéressantes, avaient été données avec beaucoup de clarté et de loyauté.

Le scrutin de liste

M. Gustave Rivet, député de l'Isère, vient de déposer sur le bureau de la Chambre un amendement à la proposition de M. Constans sur le rétablissement du scrutin de liste. Aux termes de cet amendement, la Chambre se renouvellerait par tiers, tous les 3 ans. Les départements soumis au renouvellement seraient désignés par un tirage au sort.

Promotions dans la Légion d'honneur

La promotion de croix pour les affaires de la rivière Min, a été signée ce matin, par le président de la République. Les capitaines de vaisseau Baux, Vivielle et Galach sont nommés commandeurs de la Légion d'honneur.

La dynamite à Perrecy-les-Forges

On télégraphie de Macon le 30 octobre :

«Hier soir, un habitant de Perrecy-les-Forges a trouvé, caché dans une haie, un engin explosible. C'était une boîte en bois blanc, dans laquelle se trouvaient mélangés quatre kilogrammes de vieux fer, avec vingt-cinq cartouches de dynamite. A la boîte était adaptée une mèche ayant huit mètres de longueur. Une déclaration a été faite immédiatement à la gendarmerie, qui a prévenu le parquet de Charolles.»

La conférence européenne

Toutes les puissances ayant accepté l'invitation à la conférence pour l'Afrique occidentale, la conférence se réunira vers le 15 novembre.

La santé d'Alphonse XII

A la suite d'un pamphlet calomnieux dans la *Pall Mall Gazette*, insistant sur la mort prochaine du roi Alphonse XII, et le renversement de la monarchie espagnole, Zorilla est venu rôder sur la frontière française pour répandre l'alarme, bien qu'il se sache absolument impuissant de tenter aucun coup de main.

Le gouvernement français n'a pas encore jugé à propos d'interner ce révolutionnaire ou de l'expulser.

Les agissements de Zorilla et l'attitude du ministère français font baisser la Bourse ; peut-être est-ce le but recherché par certains individus ?

Je suis en mesure de vous affirmer que le roi est en excellente santé.

Les élections en Allemagne

Dans une assemblée tenue hier soir à Berlin, M. Virchow a exprimé la surprise douloureuse que lui causait le résultat des élections. Il a manifesté l'espoir que les progressistes prendront leur revanche au deuxième tour de scrutin.

La journée électorale s'est passée dans le plus grand calme à Berlin. Le soir seulement, il y avait de grands attroupements dans les rues. Toute la police était sur pied ; on craignait des troubles de la part des antisémites. Les bureaux de rédaction des journaux libéraux étaient gardés par la police.

Le prochain consistoire

Le Pape a consenti à créer deux cardinaux espagnols dans le consistoire du 10 novembre. Le second cardinal sera l'archevêque de Valence.

On assure que le Pape a renoncé à donner un caractère politique à l'allocution qu'il doit prononcer.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL).

Séance du jeudi 30 octobre

Présidence de M. Le Royer.

La séance est ouverte à deux heures.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif aux Sociétés.

M. le Président : L'article 1er a été adopté à une précédente séance, nous arrivons à l'article 2.

Les articles 2 à 5 sont adoptés après quelques explications de M. Bozérian, rapporteur.

Le Sénat discute ensuite le titre II, relatif aux Sociétés en commandite.

Les 9 articles de ce titre sont adoptés, conformément aux conclusions du projet sénatorial.

Le Sénat discute le titre III relatif aux dispositions particulières aux Sociétés à capital variable.

Les articles 56 et 57 du projet du gouvernement sont adoptés.

Le Sénat vote une modification à l'article 58 du même projet (57 nouveau), d'après laquelle les actions ou coupures, même après libération, ne pourront être inférieures à 25 francs.

L'article 59 du projet du gouvernement est adopté, ainsi que l'article 60, moins le dernier paragraphe.

La commission propose l'adoption d'un article nouveau portant le n° 60 du projet sénatorial.

Cet article est adopté.

Les articles 61 et 62 du projet du gouvernement sont votés.

La discussion, arrêtée au titre IV, est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du jeudi 30 octobre 1884.

Présidence de M. Brisson

M. Waldeck-Rousseau se déclare prêt à répondre à l'interpellation déposée par M. Laguerre sur les causes de la révocation de M. Demangeat, inspecteur général des services administratifs du ministère de l'intérieur ; mais, vu l'absence de M. Laguerre, et le ministre ne pouvant assister à la fin de la séance, l'interpellation est ajournée.

Les derniers articles de la loi sur la caisse des retraites sont successivement adoptés.

Le maximum des versements annuels est fixé à 1,000 fr.

L'ordre du jour appelle le projet de règlement définitif du budget de 1875. En l'absence du sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre, qui doit répondre à certaines critiques, la discussion est ajournée.

Est également ajournée la discussion relative aux droits à percevoir sur les vins. On attend les réponses des Chambres de commerce au questionnaire qui leur a été adressé.

Cette série d'ajournements met certains députés en goût.

Plusieurs demandent le renvoi du projet adopté par le Sénat sur l'instruction criminelle.

Cette fois, le renvoi est repoussé.

La Chambre aborde la discussion, malgré l'absence de M. Martin-Feuillée.

Après un discours sans intérêt de M. Gomot, le renvoi de la discussion à une autre séance est demandé.

M. Goblet demande que le projet soit maintenu en tête de l'ordre du jour.

M. le Président dit que le garde des sceaux pourra être retenu au Sénat mardi.

M. Goblet insiste pour le maintien du projet à l'ordre du jour de la prochaine séance.

La Chambre consultée fixe la prochaine séance à mardi, 2 heures.

La séance est levée à 4 heures moins un quart.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Mesures douanières en Italie. — Suivant l'exemple de la France, l'Italie vient de décréter la libre admission temporaire des fils de coton en usage dans la fabrication des soies mélangées destinées à l'exportation.

Cette mesure est une concession aux nombreuses réclamations faites par les fabricants italiens. Elle s'étend à tous les fils de coton d'un poids n'excédant pas 500 grammes les 50,000 mètres, importés par lots non inférieurs à 50 kilogrammes. Des échantillons des fils seront déposés en douane et, à la sortie des fabriques, un échantillon du drap fabriqué devra être présenté pour vérification.

L'Allemagne a Tunis. — Nous lisons dans le *Manchester Guardian*

« De grands efforts sont faits pour développer le commerce du sucre allemand entre Hambourg et Tunis.

» Une maison de cette dernière ville a installé une agence pour un fabricant allemand, et par suite d'une réduction de 1 fr. par sac, elle est en train de monopoliser le marché du sucre sur la place de Tunis. D'après des avis compétents, si ces efforts continuent, les ports de Marseille, Gênes et Trieste devront renoncer à envoyer du sucre à Tunis. »